

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pertuis-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	36	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 10 avril 2017, après convocation légale reçue le 04 avril 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Véronique MURZILLI, (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, Mme Martine CASADEI, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Demande d'une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des
Territoires Ruraux – Exercice 2017 pour l'acquisition du logiciel ACTES**

Madame Maryse TORT expose que l'article 179 de la loi N°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant de développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

En application de l'article L2334-33 du CGCT, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale répondant à certaines conditions démographiques peuvent

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 20/04/17
Affiché le : 20/04/17

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

bénéficiaire de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, notamment les EPCI à fiscalité propre dont la population n'excède pas 75000 habitants, regroupée sur un seul territoire d'un seul tenant.

Plusieurs catégories d'opérations sont susceptibles d'être subventionnées :

a- Les investissements sur les bâtiments communaux, la voirie et équipement communal, achat de biens d'équipement, nouvelles technologie « connexion internet haut débit et numérisation des salles communales pour la diffusion de spectacles et acquisition des logiciel ACTES ».

b- Les projets dans le domaine économiques, social, environnemental, et touristique

c- Les projets se rapportant au développement ou au maintien des services publics en milieu rural.

d- Travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes

e- Equipements sportifs

Nouveautés 2017

f- installation d'espaces numériques permettant l'accès aux téléprocédures relatives à la pré-demande en ligne de cartes nationales d'identité et de passeports

g- Opérations d'aménagement et de réhabilitation pour la mise aux normes environnementales des centres d'enfouissement technique

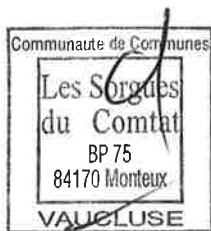
La Communauté de Communes peut présenter un dossier d'acquisition d'un logiciel destiné à la mise en œuvre de l'aide au contrôle de légalité dématérialisé des actes administratifs (ACTES) pour elle et ses communes membres. Il est précisé que les demandes isolées des communes ne sont pas recevables.

La Communauté de Communes propose de créer un groupement de commande avec les communes de Monteux et Pernes Les Fontaines pour l'acquisition d'un logiciel destiné à la mise en œuvre de l'aide au contrôle de légalité dématérialisé des actes administratifs (ACTES)

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à solliciter l'état pour l'octroi de cette dotation d'équipement des territoires ruraux 2017.

Le Conseil Communautaire, Mme Maryse TORT, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

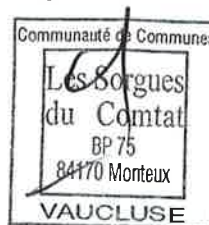
AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à solliciter l'Etat pour l'octroi de cette dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 pour l'acquisition de logiciel « ACTES ».



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de
Communes
Les Sorgues du Comtat**



Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 20/04/17
Affiché le :